

- Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903.
 Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le pétrole brut de provenance canadienne.
 Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties, 1903.
 Acte modifiant l'Acte du revenu de l'Intérieur.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.
 Acte concernant la compagnie dite *The Canadian Assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Insurance Company*.
 Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte du revenu de l'intérieur.
 Acte modifiant l'Acte des douanes.
 Acte autorisant le gouvernement du Canada à acheter le chemin de fer *Canada Eastern* et à prendre possession du pont de chemin de fer de Frédéricton et St. Mary's.
 Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.
 Acte modifiant l'Acte des postes.
 Acte concernant la milice et la défense du Canada.
 Acte modifiant l'Acte des compagnies, 1902.
 Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.
 Acte modifiant l'Acte passé durant la présente session, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne".

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit :—

" QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant intitulé:—

" Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1904 et le 30 juin 1905", que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :—

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du neuvième Parlement par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de vous dispenser de prolonger votre présence au Parlement après une session qui a duré plus longtemps que je ne m'y attendais lorsque je vous ai adressé la parole le onze mars dernier.

Les termes et conditions d'après lesquels le chemin de fer Transcontinental National sera construit et exploité ayant été enfin déterminés et acceptés, les travaux de construction vont se faire aussi rapidement que les explorations et la localisation de la ligne le permettront.

L'unanimité des opinions exprimées au sujet des changements apportés au tarif est une preuve très satisfaisante que ces modifications sont généralement approuvées.